



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°3 – Réunion Plénière

Réunion de bureau : Samedi 7 juin 2025

À : 9h30

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, Marie-Christine LAURENCOT (représentante de la C.D.A du Grand Vaucluse), MM. Karim ABED, Pierre ALCOVERRO, Maxime BERSAN (Président de la C.D.A des Alpes), Florian BREVET, Claude COLOMBO, Lionel D'ANTONIO (Président de la C.D.A de Provence), Christophe COURET (représentant de la C.D.A du Var), Sébastien OURS, Fabrice POREE, Jean-François SOTO (représentant de la C.R.A à la C.R de Discipline), Claude TELLENE

Excusé(s) : M. Victor CHAIX (Président de la C.D.A de la Côte d'Azur), Jérôme CASCALES, Philippe DI MARCO, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Christopher SPADAFORA.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif – Adil MOURABIT (C.T.R.A du Grand Vaucluse)

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

SECTION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance par M. Gilles ERMANI, Président de la C.R.A

La réunion a été ouverte par le président de la Commission Régionale des Arbitres, qui a introduit les échanges en soulignant le bon déroulement de la saison écoulée.

Cette réunion de clôture a permis de dresser un bilan globalement satisfaisant, tant sur le plan organisationnel que sportif. Les objectifs fixés en début de saison ont été, dans l'ensemble, atteints.

Le président a tenu à remercier chaleureusement le président de la Ligue pour son soutien constant tout au long de l'année, ainsi que pour son engagement en faveur de l'arbitrage régional.

Interventions de M. Pierre ALCOVERO, M. Karim ABED et M. Claude COLOMBO

M. Pierre ALCOVERO a pris la parole pour exprimer sa gratitude et sa satisfaction d'être présent à cette réunion.

M. Karim ABED s'est dit heureux de pouvoir participer et a souligné son engagement à travailler sur les différents sujets abordés.

M. Claude COLOMBO a exprimé son grand contentement et a annoncé qu'il disposerait de plus de temps l'année prochaine.

Point sur les effectifs

M. Cyril BOUREAU a présenté un état des lieux des effectifs d'arbitres au sein de la Ligue Méditerranée. Il a tout d'abord rappelé que 18 représentants de la Ligue officient actuellement au niveau professionnel, tandis que 20 évoluent au niveau fédéral amateur.

Au niveau des arbitres de Ligue, on note une évolution significative des effectifs :

179 arbitres au 1er juillet 2024,

209 arbitres au 30 juin 2025,

ce qui représente une augmentation de 16,76 % sur un an.

Concernant l'ensemble de la Ligue, 1 307 arbitres sont actuellement en activité, dont 69 féminines. Toutefois, une baisse sensible est à signaler, avec une perte de 222 arbitres n'ayant pas renouvelé leur engagement pour cette saison.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour renforcer les effectifs au niveau régional :

- **Montée automatique** : le major central ainsi que le major assistant D1 de chaque district accèdent automatiquement à l'échelon Ligue.

- **Création de la catégorie "JAL Féminines"** : à l'issue de détectations menées lors de la Defi Cup et des finales Pitch U13, de jeunes arbitres féminines ont été repérées. Elles constitueront une nouvelle catégorie appelée "Jeunes Arbitres de Ligue Féminines" et officieront prioritairement sur les rencontres U15 et U18 féminines.

- **Intégration de jeunes arbitres** : trois jeunes arbitres, repérés lors des finales Pitch U13, ont été intégrés au niveau Ligue en reconnaissance de leur potentiel.

Ces initiatives témoignent de la volonté de la Ligue de promouvoir et renouveler ses effectifs, tout en valorisant la formation et la détection des jeunes arbitres, notamment féminines.

SECTION TECHNIQUE

Formation Initiale en Arbitrage (F.I.A)

Sur la saison 2024-2025, 20 sessions de formation initiale d'arbitres (F.I.A.) ont été organisées à l'échelle des 5 Districts de la Ligue. Ces sessions ont permis de former 258 arbitres.

Cependant, des difficultés persistantes ont été soulignées quant à la transition entre la fin de la formation et la difficulté de désignations effectives des arbitres. En effet, un nombre significatif de nouveaux arbitres rencontrent des obstacles pour atteindre les critères requis leur permettant d'être désignés sur des rencontres officielles, ce qui freine leur intégration réelle dans les effectifs actifs (seulement 85,34% à date sur les arbitres formés).

Formation 2024/2025

La saison 2024-2025 a été marquée par une dynamique forte en matière de formation, avec la tenue de plusieurs stages et rassemblements à destination des différents profils d'arbitres :

- 2 stages Séniors : 71 arbitres participants et 11 observateurs.
- 2 stages JAL (Jeunes Arbitres de Ligue) : 36 arbitres participants et 3 observateurs.
- 1 stage Féminines : 23 arbitres présentes, avec la participation de plusieurs arbitres fédérales, favorisant les échanges d'expérience et la montée en compétence.
- 7 rassemblements du Pôle FFF, permettant un accompagnement ciblé des arbitres à potentiel fédéral.
- Tests de fin de saison : organisés dans 4 centres d'examen répartis sur l'ensemble de la Ligue Méditerranée afin d'évaluer les acquis théoriques et physiques des arbitres.
- Résultats fédéraux – Saison 2024-2025 :

La Ligue Méditerranée enregistre 5 réussites fédérales cette saison, illustrant l'efficacité du dispositif de formation et de détection :

- Florian TAULIER : nommé Fédéral 4 et désigné pour la finale de la Coupe GAMBARDELLA,
- Cédric LANTA : nommé Fédéral 5,
- Bilel MERZOUG : nommé Fédéral 5,
- Maxime CRESTANI : nommé Jeune Arbitre Fédéral,
- Malik EL MEDDAH : nommé Jeune Arbitre Fédéral.

Candidatures fédérales – Saison 2025-2026

Pour la saison à venir, plusieurs arbitres sont proposés à la candidature fédérale dans différentes catégories :

- Fédéral 5 : Benjamin AMSILI,
- Assistant Fédéral 3 : Arthur FABRE,
- Assistante Fédérale 2 : Emma FONLUPT,
- Féminine Fédérale 3 : Maïssa AMMAR,
- Jeunes Arbitres Fédérales Féminines : Chahinez ABED et Solenne MOCKEL,
- Jeunes Arbitres Fédéraux : Ahmed ADJENGUI et Nawfel BEL ABBES,

- Fédéral Futsal 2 : Riyan DERRI.

Ce bilan met en évidence l'engagement de la Ligue Méditerranée en matière de formation, de promotion et d'accompagnement des arbitres vers les niveaux fédéraux, tout en intégrant la dimension féminine et futsal dans les dispositifs de progression.

Fidélisation

Dans le cadre des actions de fidélisation, 5 observations de détection ont été réalisées à la suite de signalements remontés par les référents ou observateurs. Ces observations ont permis d'identifier des profils à potentiel, aboutissant à 3 promotions accélérées.

Il est à noter que, suite à l'accompagnement spécifique des Jeunes Arbitres de Ligue (JAL), plusieurs évolutions notables ont été enregistrées cette saison :

- 6 passages de JAL vers le statut d'assistant spécifique,
- 5 passages de JAL vers le grade R3 Promotionnel,
- 4 passages de JAL vers le grade R3,
- 4 passages de JAL vers le statut de JAL R3,

En parallèle, 5 arbitres ont été remis à disposition de leur District, principalement en raison de résultats insuffisants lors des évaluations théoriques.

Ces données mettent en lumière les efforts entrepris pour valoriser les parcours des jeunes arbitres, tout en maintenant des exigences de suivi et d'évaluation permettant d'assurer la qualité de l'encadrement et des désignations.

Désignations

Au cours de la saison 2024-2025, 10 959 désignations ont été effectuées sur les matchs de Ligue, auxquelles s'ajoutent 292 désignations au niveau fédéral.

Parmi l'ensemble de ces désignations, 3 294 ont été réalisées par les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA) sur des rencontres de Ligue, représentant 30,06 % du total. Ce chiffre traduit une implication significative des CDA dans la gestion des désignations régionales.

La collaboration inter-CDA s'est également développée, avec 155 désignations réalisées par des CDA en dehors de leur territoire habituel, dans un esprit de solidarité territoriale et d'optimisation des ressources.

Concernant les indisponibilités déclarées par les arbitres, les statistiques relevées cette saison sont les suivantes :

- Taux d'indisponibilité maximum observé sur un week-end : 34 %,
- Taux moyen d'indisponibilité sur la saison : 24 %,
- Taux minimum observé : 19 %.

Ces données soulignent une gestion globalement maîtrisée, mais confrontée à des pics d'indisponibilité nécessitant des ajustements constants dans les désignations.

Pour conclure, M. Cyril BOUREAU a présenté une analyse synthétique des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la Ligue en matière d'arbitrage, en perspective de la saison 2025-2026.

Perspectives 2025-2026 – Points importants

En projection vers la saison 2025-2026, plusieurs axes de travail prioritaires ont été identifiés afin de consolider les dynamiques engagées et répondre aux enjeux rencontrés :

- Suivi renforcé des renouvellements, avec une attention particulière portée sur la fidélisation des arbitres issus de la formation initiale,
- Renforcement du recrutement, en lien avec les dispositifs de détection et les partenariats territoriaux,
- Développement de l'accompagnement, notamment à travers le suivi personnalisé des jeunes arbitres et la montée en compétence des observateurs,
- Entretien des relations avec les arbitres, afin de maintenir un lien constant, favoriser l'écoute et prévenir les désengagements,
- Réorganisation des désignations, visant une meilleure lisibilité des processus, une mutualisation inter-territoires plus efficace, et une adaptation aux niveaux d'indisponibilité.

Dans le cadre du développement de la filière arbitrage, une section sportive arbitrage sera ouverte à la rentrée 2025 au sein du Lycée Émile Zola à Aix-en-Provence. Ce projet ambitieux vise à associer parcours scolaire et formation à l'arbitrage à travers 3 à 4 séances hebdomadaires mêlant théorie, pratique et préparation physique.

Pour cette première année de lancement, 7 arbitres seront intégrés à la section :

- 1 issu du District des Alpes,
- 1 du District du Grand Vacluse,
- 4 du District de Provence,
- 1 du District du Var.

Ce dispositif marque une nouvelle étape dans la structuration de l'accompagnement des jeunes arbitres et leur intégration dans un cadre de progression soutenu.

SUJETS DIVERS

Intervention de Mme. Marie-Christine LAURENCOT, représentante de la C.D.A. Grand Vacluse

M. Marie-Christine LAURENCOT donne quelques actualités pour la C.D.A. du Grand Vacluse.

Intervention de M. Lionel d'ANTONIO, président de la C.D.A Provence

M. Lionel d'ANTONIO, président de la C.D.A Provence, a mis en avant les réussites historiques de la saison, avec notamment 10 arbitres promus, ce qui constitue un résultat remarquable.

Il a salué le dispositif de tutorat, qu'il a qualifié de bénéfique tant pour les jeunes arbitres que pour les tuteurs eux-mêmes.

Il a également constaté une évolution positive dans la qualité des rapports établis au cours de la saison. Enfin, il a souligné la bonne dynamique de la C.D.A. qui a connu une saison globalement réussie.

Intervention de M. Christophe COURET, représentant de la C.D.A Var

M. Christophe COURET, représentant de la C.D.A. du Var a remercié la C.R.A pour la présence d'un de ses membres lors de l'Assemblée Générale de fin de saison.

Il a salué la bonne réussite des actions de formation menées au cours de l'année.

Il a également souligné l'absence d'agressions physiques à déplorer, ce qui constitue un point positif.

Cependant, il a mentionné un taux d'indisponibilité important, estimé à 30 %.

Enfin, il a annoncé la nomination d'un nouveau désignateur au sein du département.

Intervention de M. Maxime BERSAN, président de la C.D.A Alpes

M. Maxime BERSAN, président de la C.D.A Alpes, détaille une saison mouvementée pour la CDA des Alpes, et annonce sa démission du poste de Président pour la saison 2025-2026.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET